



MAIRIE

69870- POULE LES ECHARMEAUX

Tél : 04.74.03.64.48- Fax : 04 74 03 68 71

secretariat@poulelesecharmeaux.fr

Compte-rendu du Conseil Municipal
Séance du Vendredi 14 juin 2019

Date de la convocation : 7 juin 2019

Présents : Joëlle COULEUR ; Vincent HOFFMANN ; Jean-Marc TRONCY ; Monique CARRET ; Jean-Marc DESMONCEAUX ; Isabelle PETIT ; Anne FIMBEL ; Jean-Baptiste BÉROUJON ; Colette FLÈCHE ; Bernadette LABROSSE ; Nicolas DÉAL ; Jean-Marc BASSY

Excusés : Raphaël CODELLO pouvoir à Joëlle COULEUR ; Aymeric CHAMPALE pouvoir à Jean-Baptiste BÉROUJON

Secrétaire de Séance : Bernadette LABROSSE

Le compte rendu de la séance du 10 mai 2019 est approuvé.

INTERCOMMUNALITE

1. Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien dans le cadre d'un accord local : Mme le Maire expose : la composition du conseil communautaire de la COR pourrait être fixée, à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux : **selon un accord local** permettant de répartir un nombre total de sièges qui ne peut excéder de plus de 25% la somme des sièges attribués en application de la règle de la proportionnelle à la plus forte moyenne basée sur le tableau de l'article L. 5211-6-1 III et des sièges de « droits » attribués conformément au IV du même article, mais dont la répartition des sièges devra respecter les conditions cumulatives suivantes :

- être répartis en fonction de la population municipale de chaque commune,
- chaque commune devra disposer d'au moins un siège,
- aucune commune ne pourra disposer de plus de la moitié des sièges,
- la part de sièges attribuée à chaque commune ne pourra s'écarter de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale des communes-membres, sauf à bénéficier de l'une des deux exceptions à cette règle prévue au e) du 2° du I de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Afin de conclure un tel accord local, les communes-membres de la communauté doivent approuver une composition du conseil communautaire de la communauté respectant les conditions précitées, par délibérations concordantes. De telles délibérations devront être adoptées au plus tard le 31 août 2019 par la majorité des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes-membres de la communauté, représentant la moitié de la population totale de la communauté ou l'inverse, cette majorité devant nécessairement comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes-membres de la communauté.

A défaut d'un tel accord constaté par le Préfet au 31 août 2019, **selon la procédure légale** [droit commun], le Préfet fixera à 63 sièges [droit commun], le nombre de sièges du conseil communautaire de communauté, qu'il répartira conformément aux dispositions des II, III, IV et V de l'article L.5211-6-1 du CGCT. Au plus tard au 31 octobre 2019, par arrêté préfectoral, le Préfet fixera la composition du conseil communautaire de la communauté, conformément à l'accord local qui sera conclu, ou, à défaut, conformément à la procédure légale. Il a été envisagé de conclure, entre les communes-membres de la communauté un accord local, fixant à 66 le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté, réparti, conformément aux principes énoncés au 2°) du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, de la manière suivante :

Nom des communes membres	Populations municipales	Nombre de conseillers communautaires titulaires
TARARE	10 532	11
THIZY-LES-BOURGS	6 036	6
VINDRY-SUR-TURDINE	5 095	5
AMPLEPUIIS	5 024	5
COURS	4 519	5
SAINT-ROMAIN-DE-POPEY	1 558	2
SAINT-FORGEUX	1 493	2
CUBLIZE	1 268	2
SAINT-JEAN-LA-BUSSIERE	1 220	2
GRANDRIS	1 163	2
POULE-LES-ECHARMEAUX	1 099	2
LAMURE-SUR-AZERGUES	1 048	2
VALSONNE	932	2
SAINT-CLEMENT-SUR-VALSONNE	903	1
CHAMBOST-ALLIERES	833	1
SAINT-NIZIER-D'AZERGUES	792	1
SAINT-JUST-D'AVRAY	752	1

JOUX	683	1
CLAVEISOLLES	664	1
SAINT-VINCENT-DE-REINS	644	1
RONNO	631	1
ANCY	628	1
LES SAUVAGES	628	1
SAINT-MARCEL-L'ECLAIRE	509	1
AFFOUX	358	1
CHENELETTE	327	1
RANCHAL	317	1
SAINT-BONNET-LE-TRONCY	310	1
MEAUX-LA-MONTAGNE	239	1
SAINT-APPOLINAIRE	207	1
DIEME	194	1

Il est demandé au conseil municipal de fixer à 66 le nombre de sièges du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien, dans le cadre de l'accord local, réparti comme énoncé et de d'autoriser Mme le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération. Le conseil municipal, à la majorité, approuve (1 abstention, 13 voix pour).

PERSONNEL

2. Augmentation temps de travail ATSEM : Mme le Maire rappelle que Mme Renaud, agent des écoles maternelles, a été recrutée en 2003 sur un poste à temps complet. A sa demande, pour l'éducation de ses enfants, son temps de travail a été diminué, puis à nouveau augmenté lors des rythmes scolaires. Mme le Maire informe qu'actuellement Mme Renaud effectue 33h10 + des heures complémentaires. Au vu de ces éléments, le temps de travail de Mme Renaud, ATSEM, sera modifié en temps complet, soit 35h annualisées, à partir du 1^{er} septembre 2019.

ECOLE

3. Approbation du règlement de la garderie municipale : Mme le Maire donne lecture du règlement garderie municipale et précise que les dossiers d'inscription cantine et garderie seront à déposer auprès du secrétariat de mairie avant le 31 juillet. De plus, la signature des parents sur les règlements cantine et garderie est demandée. Il est aussi rappelé que la garderie est un service gratuit, pour les enfants à partir de 3 ans et réservé aux parents qui travaillent. Il est également envisagé, avec la commission, de créer ces règlements de façon ludique, afin que les enfants se l'approprient. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

BATIMENTS

4. Rénovation de la salle municipale : M. Troncy, adjoint, expose le projet de rénovation de la salle municipale proposé par Mme Cinquin, Architecte. Il est envisagé d'installer des toilettes sèches PMR (accessibles) plutôt qu'une cabine automatique. Cela permettrait une économie sur le montant total des travaux (3 fois moins cher), afin de réaliser l'isolation acoustique (salle bruyante) ainsi que le remplacement des menuiseries. Mme Cinquin, présentera le projet ainsi que l'estimation des travaux à la prochaine réunion de conseil municipal. Il est demandé aux conseillers de se positionner sur ce projet. Le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition des toilettes sèches.
5. Local commercial Place de l'Eglise : Mme le Maire informe que M. Marle met fin au bail pour le local situé 3 Place de l'Eglise, au 31 juillet prochain.
6. Location salle des fêtes pour activité pilâtes : Suite à une demande reçue par courrier, le conseil municipal approuve la location de la salle des fêtes pour la mise en place de cours de pilâtes (renforcement musculaire doux) au tarif de 154 € / an. Ces cours se dérouleront les lundis soir après les cours de sophrologie, à partir de septembre prochain.

URBANISME

7. Droit de préemption : Le conseil municipal décide à la majorité (13 voix, 1 abstention) de ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles AB 282, 285, 259 et 368.
8. Plan Local d'Urbanisme : Mme le Maire rappelle qu'une réunion publique a eu lieu mardi 11 juin, où a été présenté le Projet d'Aménagement de Développement Durable (PADD), les Orientations d'Aménagement Programmées (OAP), le projet de règlement ainsi que les cartes de zonage. L'arrêt du projet du PLU aura lieu probablement en septembre suivi de l'enquête publique. L'approbation du PLU est programmé en janvier 2020. Mme le Maire informe que la durée du PLU a été modifiée à une quinzaine d'années.

VOIRIE – EAU

9. Chemin de Pierre Longue : Mme le Maire donne lecture des courriers reçus de certains habitants du hameau précisant qu'ils ne souhaitent pas que la voie soit condamnée en impasse, et que d'autres travaux peuvent être envisagés. Une commission hameaux/voirie prendra en charge le dossier.
10. Fibre Orange : Mme le Maire rappelle qu'une réunion est prévue le 28 juin à Chénelette avec les élus de chaque commune.
11. Cimetière du Bourg : M. Hoffmann, adjoint, expose le projet d'aménagement des allées. M. Déal demande si les eaux de pluies peuvent être récupérées et ne pas les rejeter dans l'étang. M. Hoffmann se renseignera si cela est possible. Il est rappelé que ce dossier fait l'objet d'une demande de subvention auprès du Département. Le lancement de l'appel d'offres est prévu fin juin, afin que les travaux débutent en septembre.
12. Hameau de Chansaye : M. Hoffmann rappelle le projet d'aménagement de ce hameau. Il donne lecture des devis :
 - a. Radars pédagogiques avec système solaire : Sté SES 5 200,80 € ttc / Sté Elan Cité 4 790,88 € ttc ;
 - b. Réalisation passages piétons : Sté Proximark = 4 002 € ttc / Sté Solmark = 3 744 € ttcM. Hoffmann précise que la Sté Elan Cité a équipé la commune de St Nizier d'Azergues. Le conseil municipal approuve à l'unanimité, les devis des sociétés Elan Cité et Solmark, pour un coût total de 8 534,88 € ttc. Il est rappelé qu'une demande de subvention au titre des amendes de police a été sollicitée auprès du Département.
13. Rapport 2018 sur le Prix et la Qualité du Service Eau Potable : Mme le Maire rappelle que la commune de Poule-Les Écharmeaux dispose de sa propre alimentation en eau potable. Cette mission est confiée à SUEZ Eau France, dans le cadre d'une délégation de service public, depuis le 1^{er} janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2025. Le CGCT (art L.2225-5) prévoit pour chaque exercice, la réalisation d'un rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) pour tout service compétent en eau potable notamment. Ce rapport a pour principal objectif de donner toute transparence au fonctionnement du service par une information précise des consommateurs sur la qualité et la performance du service. Après validation par l'assemblée délibérante, ce rapport est mis à la disposition du public et transmis pour information au Préfet. Le conseil municipal approuve ce RPQS à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

14. CCAB : le 27 juin à 19 h, près de la cabane du plan d'eau, fanfare de rue SopaLoca, dans le cadre du Festival en Beaujolais, entrée libre. Le 5 juillet à 20 h, à Monsols : restitution du film « Ça coule de source ».
15. Canicule : un cahier est ouvert en mairie afin de répertorier les personnes âgées ou fragiles qui souhaitent avoir de l'aide, si nécessaire, ou tout simplement bénéficier d'une attention particulière.
16. Réveil de la Montagne : le festival des trois vallées aura lieu sur notre commune les 3, 4 et 5 juillet 2020. Il ne pourra se dérouler dans de bonnes conditions que si la commune s'engage financièrement comme en 2012. Le conseil décide de s'engager financièrement à la majorité (3 abstentions).
17. Fermetures sur l'été : mairie du 10 au 18 août et agence postale du 3 août au 28 août.
18. Recensement Population commune : du 16 janvier au 15 février 2020, Lucile Montillet, secrétaire de mairie est nommée coordonnatrice.
19. Rappels des passages sur la commune :

Enduro : le 7 juillet, course de motos sur les communes de Claveisolles, Lamure, Saint Nizier, Saint Bonnet le Troncy et Poule, pour nous passage sur les extérieurs de la commune de Pey à Longefay de 9 h 30 à 16 h maximum ;

Tour du Beaujolais : épreuve cycliste les 15 et 16 juin, passage sur la commune (de RD 385 à RD 337, route du Bourg, rue centrale et route de la Scierie) le 15 juin entre 15 h 30 et 16 h.

Rallye des co-pilotes : dimanche 16 juin
20. Prochain conseil : le 26 juillet 2019 à 20 h 30

Séance levée à 22h40